

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Ressources
Humaines

F15

Séance publique du mercredi 29 juin 2022

Convoqué le jeudi 23 juin 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Belkacem OUCHEN, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Philippe HALLAIS

Etaient représentés :

Phillippe CLOCHETTE représenté par Carole LAFON, Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI, Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Alexandra D'ALCANTARA représentée par Grégory BOULORD, Roger DUGUE représenté par Yasmina ATTAFF, Isabelle MASSARD représentée par Belkacem OUCHEN, Maria Blanca FERNANDEZ représentée par Céline LANOISELEE, Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Aurélie REMACLE représentée par Zine BOUKRICHE, Elsa FAUCILLON représentée par Mariama GASSAMA, Karine CHALAH représentée par Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO représenté par Sinan KARAKUS

Absents excusés :

Jacques BRIFFAULT

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 42

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Mise à jour du tableau des effectifs des professeurs et assistants d'enseignements artistiques de la Direction de la Culture

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier des professeurs territoriaux d'enseignement artistiques,

Vu le décret n°2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu la délibération du conseil municipal du 29 septembre 2021 portant mise à jour du tableau des effectifs des professeurs et assistants d'enseignements artistiques de la Direction de la Culture et de la Jeunesse (DCJ),

Vu le tableau des effectifs,

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-Delib-F15-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Vu l'avis de la commission intéressée,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs des professeurs et assistants d'enseignements artistiques de la Direction de la Culture, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, afin de répondre aux mouvements de personnels et aux besoins prévisionnels de la collectivité,

DELIBERE

Article 1 : Décide d'adopter le tableau mis à jour des emplois permanents des professeurs et assistants d'enseignements artistiques du Conservatoire et ce de la manière suivante :

Département « Danse »

Cadre d'emploi	Poste	ETP	Heures
Professeur d'enseignement artistique	1.0	0.5	8
	1.0	1.0	16
	1.0	1.0	16
Assistant d'enseignement artistique	1.0	1.0	20
	1.0	0.68	13.5
	1.0	1.0	20
	1.0	0.9	18
	1.0	1.0	20
TOTAL	8	7.08	131.5

Département « Claviers »

Cadre d'emploi	Poste	ETP	Heures
Professeur d'enseignement artistique	1.0	1.0	16
	1.0	0.63	10
	1.0	1.0	16
	1.0	0.38	6
	1.0	1.0	16
	1.0	0.44	7
Assistant d'enseignement artistique	1.0	0.65	13
	1.0	1.0	20
	1.0	0.7	14
	1.0	1.0	20
TOTAL	10	7.8	138

Département « Tango »

Cadre d'emploi	Poste	ETP	Heures
Professeur d'enseignement artistique - Responsable de département	1.0	1.0	16
Assistant d'enseignement artistique	1.0	0.45	9
	1.0	0.8	16
TOTAL	3	2.25	41

Département « Instruments à Vents »

Cadre d'emploi	Poste	ETP	Heures
Professeur d'enseignement artistique	1.0	1.0	16
	1.0	0.31	5
	1.0	1.0	16
	1.0	0.4	6.5
	1.0	0.25	
	1.0	0.31	

Accusé de réception en préfecture
092219200347-20220629-Delib-F15-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

	1.0	0.62	10
	1.0	0.31	5
	1.0	1.0	16
	1.0	1.0	16
	1.0	0.25	4
	1.0	0.5	8
Assistant d'enseignement artistique	1.0	0.25	5
TOTAL	13	7.2	116.5

Département « Instruments à Cordes »

Cadre d'emploi	Poste	ETP	Heures
Professeur d'enseignement artistique	1.0	0.65	10.5
	1.0	1.0	16
	1.0	1.0	16
	1.0	1.0	16
	1.0	0.75	12
	1.0	1.0	16
	1.0	1.0	16
	1.0	1.0	16
	1.0	0.5	8
	1.0	1.0	16
	1.0	1.0	16
	1.0	0.5	8
	1.0	0.5	8
	Assistant d'enseignement artistique	1.0	0.6
1.0		1.0	20
1.0		1.0	20
1.0		0.7	14
1.0		0.58	11.5
1.0		0.7	14
TOTAL	19	15.48	266

Département « Percussions »

Cadre d'emploi	Poste	ETP	Heures
Professeur d'enseignement artistique	1.0	1.0	16
Assistant d'enseignement artistique	1.0	0.3	6
	1.0	1.0	20
TOTAL	3	2.3	42

Département « Musiques Actuelles »

Cadre d'emploi	Poste	ETP	Heures
Professeur d'enseignement artistique	1.0	1.0	16
	1.0	1.0	16
Assistant d'enseignement artistique	1.0	0.4	8
	1.0	0.15	3
	1.0	0.55	11
	1.0	0.4	8
	1.0	0.55	11
TOTAL	7	4.05	

Accusé de réception en préfecture
092-21920073-20220629-Delib-F15-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Département « Voix »

Cadre d'emploi	Poste	ETP	Heures
Professeur d'enseignement artistique	1.0	1.0	16
	1.0	1.0	16
	1.0	1.0	16
TOTAL	3	3.0	48

Département « Formation Musicale »

Cadre d'emploi	Poste	ETP	Heures
Professeur d'enseignement artistique	1.0	1.0	16
	1.0	0.15	2.5
	1.0	0.88	14
	1.0	1.0	16
	1.0	0.5	8
	1.0	0.66	10.5
Assistant d'enseignement artistique	1.0	1.0	20
	1.0	0.8	16
TOTAL	8	5.99	103

Département « Musiques Orientales »

Cadre d'emploi	Poste	ETP	Heures
Professeur d'enseignement artistique - Responsable de département	1.0	1.0	16
Professeur d'enseignement artistique	1.0	0.81	13
TOTAL	2	1.81	29

TOTAL GENERAL	76 postes	56.96 ETP	988 H
----------------------	------------------	------------------	--------------

Article 2 : Dit que la présente délibération prendra effet à compter de son caractère exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant sont imputées au budget de l'exercice en cours, chapitre 12, nature 64131.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 20/06/22

Affiché le 6/07/22

Exécutoire le 6/07/22

Le Maire
Patrice LECLERC



Signé électroniquement le
Le 1 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-Delib-F15-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022